

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne

Postulants : Alix Olivier Briod, Conseiller communal PLR
Thérèse de Meuron, Conseillère communale PLR

Dans le courant du mois d'avril 2018, la presse s'est fait l'écho de la mise sur pied d'un système de carte professionnelle (carte pro) visant à lutter contre le travail au noir. La démarche issue de nombreuses associations économiques romandes, également soutenue par des syndicats, a pour objectif de lutter contre le travail au noir sur les chantiers, mais dans d'autres professions également. En 2015, une autre carte professionnelle –le système Cerbère– voyait le jour à l'initiative de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Bien que la lutte contre le travail au noir relève de la compétence du Service cantonal de l'emploi (art. 72 LEmp)* et que l'Inspection communale du travail de Lausanne n'ait pas de délégation de compétence en la matière, il n'en demeure pas moins que la Ville s'est engagée, dans son plan de législature 2016-2021, à « renforcer la lutte contre le travail au noir ». Ainsi, en 2016, la Ville de Lausanne a imposé le port de la carte professionnelle sur le chantier d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration des eaux (STEP) de Vidy, le chantier Epura souvent cité en exemple.

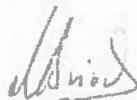
Compte tenu des nombreux chantiers lausannois actuels et futurs pour lesquels la Ville est maître d'ouvrage ou mandataire et des engagements pris dans le plan de législature, nous demandons à la Municipalité en vertu de l'art 61 du règlement du Conseil communal de Lausanne:

- D'établir un rapport sur ce qui est entrepris pour la lutte contre le travail au noir en ville de Lausanne.
- D'étudier l'opportunité d'exiger –en tant que Maître d'ouvrage et comme mandataire– des entreprises et sous-traitants mandatés sur ses chantiers, l'emploi d'une carte professionnelle ou d'autres moyens équivalents pour tous les collaborateurs afin de lutter contre le travail au noir.

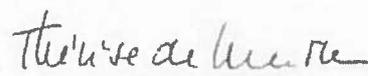
* Loi cantonale sur l'emploi.

Lausanne, le 11 septembre 2018

Pour le groupe PLR :



Alix Olivier Briod



Thérèse de Meuron